



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES...

PROCES VERBAL N° 04

Réunion restreinte du : 31 janvier 2020

A : quatorze heures trente.

Lieu : D.F.S.M. Antenne de DIEPPE Parc Euro Channel, rue Jean REDELE 76370 MARTIN- EGLISE

Présidence : Mr Christian LEFEBVRE

Membres présents : Mrs Gérard GLATIGNY, Didier LEMARIE, René VAN HULLE.

Membres absents excusés : Mr Daniel BECQUET retenu par des obligations médicales.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des terrains et installations sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

Le Président LEFEBVRE souhaite la bienvenue aux membres présents, il poursuit en précisant qu'il est content de revoir Gérard GLATIGNY et René VAN HULLE dont il n'avait pas de nouvelles depuis assez longtemps, il leur demande s'ils sont opérationnels ainsi que Daniel BECQUET pour effectuer les contrôles et l'administratif car actuellement il n'y a que Didier et Lui qui font les rapports, cela ne peut pas continuer comme ça. C'est une charge de travail importante et il est tous les jours sur les terrains.

Le Président LEFEBVRE souhaite être prévenu en cas d'indisponibilité.

Il demande aussi que ses mails soient lus et demande une réponse.

Il nous informe qu'il y aura 2 stagiaires avec nous.

Gérard GLATIGNY et René VAN HULLE répondent qu'ils sont disponibles dès maintenant.

Didier LEMARIE précise qu'il sera indisponible une bonne partie du mois de mars.

Le Président LEFEBVRE nous informe que Mr MASSARDIER n'est plus président du DISTRICT. Il a démissionné. Il y a un président par intérim, ainsi que deux vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu le 28 02 2020 à OFFRANVILLE. Elle sera suivie d'une élection d'un nouveau bureau qui officiera jusqu'au jusqu'à l'assemblée générale électorale de septembre 2020.

Le Président LEFEBVRE a reçu une invitation de Bois-Guillaume pour l'inauguration des nouveaux vestiaires du stade FOURNEYRON.

Et reçu une invitation aux vœux du Maire de BOSC LE HARD

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Le Président passe à l'ordre du jour :

Félicitations : néant

Condoléances : néant

Adoption du P.V. du 08 10 2019 : Adopté à l'unanimité.

Fonctionnement de la C.D.T.I.S. Antenne de DIEPPE. Des contrôles seront effectués par des Collègues de l'antenne DU HAVRE, notamment en Pays de Caux.

Point sur les terrains à contrôler.

- FAUVILLE EN CAUX. Le N° 1 classé niveau 4 est-il protégé par rapport à celui du dessus ? Qui lui n'est pas classé. Le N° 1 risque d'être déclassé.
Le N° 2 ne peut pas être classé, situé trop loin des vestiaires.

- JANVAL synthétique à faire.

- COLLEVILLE FAIT
- SASSETOT LE MAUCONDUIT FAIT
- THEROULDEVILLE FAIT
- ANGERVILLE LA MARTEL FAIT
- LUNERAY FAIT
- GRUCHET ST SIMEON FAIT
- OFFFRANVILLE En cours
- YEBLERON FAIT
- ANNEVILLE - AMBOURVILLE FAIT
- BARDOUVILLE FAIT
- SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE FAIT
- NEUFCHÂTEL EN BRAY (3) FAIT
- BELMESNIL FAIT (mais en attente des plans)
- LE TREPORT (2 terrains) FAIT
- BOSCHARD (3 terrains + éclairage) FAIT (en attente de documents)
- LONGUEVILLE SUR SCIE En cours

TERRAINS RETIRES DU CLASSEMENT

ANCOURT, ROUXMESNIL - BOUTEILLES, VITTEFLEUR

ECLAIRAGES CLASSES :

- DIEPPE E 3
- YVETOT E 4
- CANY BARVILLE E 4

ECLAIRAGES PLUS CLASSES :

- EU
- PAVILLY (contrôle sous peu)

Faire en priorité les classements de confirmation et prévenir le président des dates de visites.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Etude des circulaires :

- N° 28 FUTSALL *Les buts de HAND n'ont pas la bonne dimension*
- N° 29 *Capacité d'accueil des installations*

Etude précise d'une demande de classement F.F.F.

Si un terrain est classé FOOT A 11 par la F.F.F. depuis le 07 07 2015 il faut mettre «classement initial ». Faire attention aux buts rabattables, ils doivent être à 2,50 m de la ligne de touche, préconiser que les pieds de fixation soient à 2,70 m.

RAPPEL :

Toute compétition officielle doit se dérouler sur un terrain homologué, niveaux 4-5-6. Veuillez prendre contact avec la commission pour un rendez-vous et constituer un dossier.

A la prochaine échéance de classement décennal, l'installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3, vestiaires joueurs de 20 m² et arbitres de 8 m²).

QUESTIONS DIVERSES :

De Daniel BECQUET posée par D. LEMARIE :

Serait-il possible de faire les contrôles de confirmation ou des 5 ans avec homologation d'autres terrains non classés à 3 membres, car il y a du travail ?

REPONSE du PRESIDENT : C'est suffisant à 2, c'est ainsi dans les autres antennes. Cas particuliers à étudier. Il faut limiter les frais. A l'avenir les commissions auront une enveloppe budgétaire à respecter.

Plus personne n'ayant de questions à poser, la séance est levée à 16 heures 15.

§§§§

Le Président de la Commission

Le Secrétaire de la Commission

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>